

Interdiction ...

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 21 janvier 1934

L'interdiction ne procède que des forts ; car les faibles sont d'une importance trop mince, d'une affaire trop aisée, et d'un danger trop léger pour qu'on prenne la peine de les interdire. Si donc vous voyez un ministère annoncer qu'il veut ou qu'il ne veut pas, et si vous voyez un ministère annoncer qu'il autorise ceci et interdit cela, et si vous voyez un ministère annoncer qu'il permet telle réunion et interdit telle autre ; sachez qu'il s'agit bien là du ministère fort, celui que la faiblesse ne peut atteindre par aucun de ses côtés, ni approcher par aucune de ses faces, sans n'y trouver aucun moyen. Et notre ministère a annoncé qu'il interdit à un groupe de notables de la Qalyoubiya de recevoir chez eux le chef du Wafd et ses compagnons ; il a ainsi prouvé, sans le moindre doute, qu'il est véritablement fort, plus fort que tout ministère sur terre, et plus grand en puissance et en rigueur. Un jour ou deux avant cela, notre ministère avait laissé le chef du Wafd se rendre dans sa ville de Samannoud, puis se déplacer de là à Mansourah, visiter un membre du Wafd là-bas, et revenir de là au Caire ; il a ainsi prouvé qu'il est l'un des ministères les plus puissants de la terre, et des plus étendus en pouvoir et en portée. Et il ne s'est pas contenté de prouver sa force et sa puissance, et d'établir la preuve de son pouvoir et de sa portée, mais il a prouvé en outre qu'il a un cœur avisé, une sagesse pesée, un esprit vaste, et une perspicacité pénétrante, n'avancé jamais qu'en pleine connaissance de ce sur quoi il avance, et ne reculant jamais qu'en pleine connaissance de ce dont il recule. Les gens ont prétendu que l'homme sage à la vue perçante est celui qui ne se contredit pas et ne se trouble pas, et qui n'accomplit aucune chose sans une cause et une raison ; mais une telle façon de penser est une sottise, car l'homme sage, en ces jours-ci, et dans l'usage même du ministère, est celui qui se contredit jusqu'à atteindre dans la contradiction des prodiges, celui qui autorise sans cause et interdit sans cause, et qui fait ce qu'il fait sans aucune raison — sinon qu'il le veut ou qu'il ne le veut pas. Et le ministère a produit la preuve la plus claire qu'il a devancé tous les autres ministères dans la grandeur de sa force et l'étendue de son esprit ; il s'est dressé entre le chef du Wafd et Mansourah, et s'est dressé entre le chef du Wafd et la Qalyoubiya, sans se soucier de la contradiction où cela l'entraînait, ni se préoccuper du trouble où il s'embarrassait ainsi. Il lui suffit d'avoir voulu hier et de ne

pas vouloir aujourd'hui, afin que les gens sachent qu'il est bien un ministère avisé, qui a atteint le comble de la sagesse.

Notre ministre de l'intérieur est un homme résolu entre les hommes, un ministre singulier entre les ministres ; il entendit le président du conseil prononcer son discours le jour de la fête, ou lut le discours qu'il avait prononcé ce jour-là, et le vit assurer aux gens que son ministère est fort ; alors il voulut fournir la preuve que le président du conseil n'avait dit que la vérité, et que le ministère du bon homme est, vraiment et sincèrement, fort — et quelle manifestation de force plus admirable que de dominer les gens et de se jouer d'eux, et de disposer de leurs droits par l'autorisation et l'interdiction, la permission et le refus, pour nulle autre raison que ceci : que vous le voulez ou que vous ne le voulez pas ?! Pour ma part, je prends à témoin tous les Égyptiens, et je prends à témoin la terre entière, que je crois en une force du ministre de l'intérieur à laquelle nulle force ne se compare, en une résolution à laquelle nulle résolution ne se compare, et en une intelligence à laquelle nulle intelligence n'approche.

Et les gens du Wafd prétendront que la constitution leur garantit leurs libertés, et leur permet de se déplacer dans leur propre pays, de se rendre visite les uns aux autres, et de s'inviter mutuellement à des repas, et que quiconque leur interdit ce que la constitution leur garantit — qu'il s'agisse de la constitution d'hier ou de celle d'aujourd'hui — commet un péché, viole ce qui est sacré, et attente à leurs droits. Que les gens du Wafd prétendent ce qu'ils voudront et ce qu'ils ne voudront pas ; personne ne s'en souciera, et personne ne leur accordera la moindre attention ; car de tels propos sont ceux qu'on tient aux ministères faibles, qui respectent la constitution, honorent ce qui est sacré, et préservent les droits. Les ministères forts, en revanche, ne connaissent que ceci : qu'ils veulent ou qu'ils ne veulent pas, et ne connaissent que ceci : que les gens sont tenus de les écouter et de leur obéir. Et le bon homme a dit — vraiment et sincèrement — que son ministère est fort ; et chaque fois que le bon homme dit quelque chose, il a dit la vérité, et prononcé ce qui est juste et irréprochable.

Et les gens du Wafd prétendront qu'il est de leur droit de se réunir en assemblées privées pour manger et converser, que personne n'a d'autorité sur eux en cela, qu'ils ne sont tenus d'en informer ni ministère ni administration, et que ni ministère ni administration n'a sur eux, en cela, aucune autorité ni aucun moyen d'agir. Mais les gens du Wafd sont libres de prétendre ce qu'ils voudront et ce qu'ils ne voudront pas, tant

qu'ils se soumettent à l'ordre du ministre de l'intérieur ; car le secret des cœurs appartient à Dieu seul, et les apparences appartiennent au gouvernement, qui s'en joue tant qu'il le peut et s'en moque tant qu'il le peut, et malheur à qui désobéit à l'ordre du gouvernement, ou hésite à s'y soumettre ! Car le bon homme a dit — vraiment et sincèrement — que son ministère est fort, et chaque fois que le bon homme dit quelque chose, il a dit la vérité, et prononcé ce qui est juste et irréprochable. Et les gens du Wafd prétendront que la démocratie moderne établit, depuis un siècle et demi, qu'aucun gouvernant ne doit être obéi lorsqu'il viole la loi, et qu'il est de leur droit, en vertu de la constitution égyptienne elle-même, de désobéir à l'ordre des ministres si les ministres outrepassent les dispositions de la loi. Mais les gens du Wafd sont libres de prétendre ce qu'ils voudront et ce qu'ils ne voudront pas ; car la démocratie moderne et ancienne, les droits de l'homme, la constitution et la loi, tout cela est un discours que l'on tient aux faibles, non aux forts, et le bon homme a dit — vraiment et sincèrement — que son ministère est fort ; il ne convient donc pas qu'on lui tienne ce discours. Et les gens du Wafd prétendront que l'Égypte a ses traditions, et que le respect de l'hospitalité fait partie de ces traditions, et que celui qui a invité à un banquet n'a pas le droit de revenir sur cette invitation, et que celui qui a accepté l'invitation n'a pas le droit de la retirer après l'avoir acceptée ; et qu'ils tiendront donc leurs banquets, et que les invités s'y rendront ; car ils ne font rien de plus que jouir des droits que la constitution leur garantit, droits que le ministère est institué pour protéger et préserver, et pour leur permettre d'en jouir le plus pleinement possible ; et qu'ils feront porter au gouvernement seul la responsabilité de toute atteinte qu'ils subiraient, la responsabilité de tout mal qui en résulterait, et la responsabilité de toute violation de la constitution, de tout écart de la loi et de toute atteinte aux droits qui s'ensuivrait. Et les gens du Wafd sont libres de prétendre ce qu'ils voudront et ce qu'ils ne voudront pas ; car le ministère a voulu, et le ministère a averti, et malheur à ceux qui n'exécutent pas la volonté du ministère ! Et malheur à ceux qui ne craignent pas son avertissement ! Et le ministère ne recule pas devant la responsabilité qu'il encourt ; et que craint le ministère d'en assumer la responsabilité ?! Et qui demandera des comptes au ministère pour les responsabilités qu'il assume ?! Sidki Pacha a assumé les responsabilités de Badari, d'Al-Mouti'a, de Bani Hussein et de Tatoun ; et qu'ont donc entraîné pour lui ces responsabilités ?! Et quel compte en a-t-il rendu ? A-t-il été interrogé ? A-t-il été appelé à l'enquête ? S'est-il tenu devant la justice ? Les cellules des prisons ont-elles défilé devant ses yeux ? Une part de sa fortune, petite ou grande, a-t-elle été confisquée ? Nullement ;

alors qu'est-ce qui empêche ce ministère fort d'assumer, pour ce qui concerne le Wafd, toutes les responsabilités qu'il voudra ou ne voudra pas ?! Le ministère ne craint rien ; il se permet donc tout ; que le Wafd ose donc désobéir à l'ordre du ministère, et que cet ordre soit injuste, inique, contraire à la loi et à la constitution, violant les sanctités de la tradition, le Wafd n'aura à s'en prendre qu'à lui-même.

Et les gens du Wafd prétendront que le ministère lui-même prétend être le ministère d'un pays musulman, dont la religion officielle est l'islam selon le texte même de la constitution, et que c'est un principe islamique qu'aucune créature ne doit être obéie en désobéissance au Créateur, que l'atteinte aux droits est un péché et la violation des sanctités une injustice, que priver les gens de la jouissance de leur liberté est une transgression, et que les Égyptiens sont libres de désobéir à l'ordre du ministère lorsqu'il contrevient à la religion, tout comme ils sont libres de lui désobéir lorsqu'il contrevient à la loi. Mais les gens du Wafd sont libres de prétendre ce qu'ils voudront et ce qu'ils ne voudront pas ; le ministère ne s'en souciera pas et ne leur accordera aucune attention, ne leur permettra pas leur visite à la Qalyoubiya, et ne les laissera pas jouir de leurs droits et de leur liberté ; car il est fort, comme l'a dit le bon homme, et il lui suffit d'être fort pour contraindre les gens à ce qu'il ne veut pas pour eux.

Après tout cela, le ministre de l'intérieur était-il sérieux dans l'ordre qu'il a émis, et le gouverneur de la Qalyoubiya était-il sérieux en exécutant l'ordre du ministre ? Les Égyptiens sont-ils tombés si bas aux yeux du ministre et du gouverneur que leurs droits soient exposés à un tel jeu ? Les Égyptiens sont-ils tombés si bas à leurs propres yeux que le ministre et le gouverneur se soient permis de les soumettre à ce jeu, de les acculer à cet embarras, et de les plier à cette tyrannie ? La constitution et la loi sont-elles tombées si bas aux yeux du ministre et du gouverneur qu'ils se soient permis de pousser leur interprétation et leur exégèse jusqu'à cette étrange doctrine ? Où sommes-nous ? Et vers où sommes-nous poussés ? Et que veut-on de nous ? Et que veut le ministère pour lui-même et pour les gens ? Le bon homme ferait bien de réfléchir à tout cela, s'il est capable de réfléchir à tout cela. Sidki Pacha s'est aventuré à faire tout autant que cela, et la loi ne l'a pas puni, et il n'a pas récolté le fruit de l'injustice et de l'iniquité qu'il avait semées ; mais où est Sidki Pacha aujourd'hui ? Et qui est Sidki Pacha, à présent ? Et qu'a récolté Sidki Pacha de son injustice et de son iniquité, pendant plus de trois ans ? Le bon homme veut-il qu'il lui arrive ce qui est arrivé à Sidki

Pacha ? Alors qu'il s'aventure à faire ce que celui-ci a fait ; alors qu'il soit injuste comme il le fut, et inique comme il le fut, et qu'il domine les gens comme il les a dominés ; car s'il agit ainsi, il aboutira sans aucun doute à la même fin que Sidki Pacha, sans jouir longtemps de sa puissance ; car il est plus faible, et plus sain de cœur, et de meilleure nature, que pour résister au peuple comme lui résista Sidki Pacha, ou tenir ferme devant le peuple comme Sidki Pacha lui tint ferme. Et il est tout à fait certain, sans le moindre doute, que le Wafd et ses membres ne se soumettront pas à l'injustice du ministère, et n'obéiront à aucun ordre qui sorte des bornes de la loi ; que le ministère fasse donc de sa force ce qu'il voudra, les habitants de la Qalyoubiya tiendront leurs banquets, et le chef du Wafd et ses compagnons s'y rendront pour y assister, et le ministère seul récoltera le fruit d'avoir dominé les gens et d'avoir transgressé les principes les plus élémentaires de la constitution et de la loi.